

La directrice provisoire de l'IAE Bretagne Sud

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 modifié relatif à la licence ;

Vu le règlement des études et examens validé en CFVU le 22 juin 2017 et modifié le 20/06/2019 ;

Vu les règlements des diplômes de licence, licence professionnelle et de master validés en CFVU le 22 juin 2017

Arrêté : 24 – 28

Article 1^{er} : le jury de la 1^{ère} année de Licence « Économie Gestion » de l'UCO Bretagne Nord est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

| L1 Économie Gestion | | JURY DE LICENCE * 1 ^{ère} année |
|---|---|---|
| Jury de Semestre 1 | Jury de Semestre 2 | |
| <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> | <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> | <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> |

Article 2 : La fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, la directrice de l'IAE prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 20 novembre 2024



directrice adjointe provisoire de l'IAE,

Marie-Laure JARDIN

* le jury de L1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide les résultats de l'ensemble des sites.

La directrice provisoire de l'IAE Bretagne Sud

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 modifié relatif à la licence ;

Vu le règlement des études et examens validé en CFVU le 22 juin 2017 et modifié le 20/06/2019 ;

Vu les règlements des diplômes de licence, licence professionnelle et de master validés en CFVU le 22 juin 2017

Arrêté : 24 – 29

Article 1^{er} : le jury de la 2^{ème} année de Licence « Économie Gestion » de l'UCO Bretagne Nord est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

| L1 Économie Gestion | | JURY DE LICENCE * 2 ^{ème} année |
|---|---|---|
| Jury de Semestre 3 | Jury de Semestre 4 | |
| <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> | <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> | <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> |

Article 2 : La fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, la directrice de l'IAE prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 20 novembre 2024



La directrice adjointe provisoire de l'IAE,

Marie-Laure JARDIN

* le jury de L1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide les résultats de l'ensemble des sites.

La directrice provisoire de l'IAE Bretagne Sud

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 modifié relatif à la licence ;

Vu le règlement des études et examens validé en CFVU le 22 juin 2017 et modifié le 20/06/2019 ;

Vu les règlements des diplômes de licence, licence professionnelle et de master validés en CFVU le 22 juin 2017

Arrêté : 24 – 30

Article 1^{er} : le jury de la 3^{ème} année de Licence « Économie Gestion » de l'UCO Bretagne Nord est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

| L3 Économie Gestion | | JURY DE LICENCE * 3 ^{ème} année |
|---|---|---|
| Jury de Semestre 5 | Jury de Semestre 6 | |
| <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> | <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> | <p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Nicolas THEPOT Olivier MACE Arnaud HERAULT Patrizia CAVALLI Erwan MOUSSAULT Mirna BASSILY Frédérique FESTOC Patricia LE MAITRE</p> <p><u>Liste des Membres relevant du monde professionnel participant à la formation :</u></p> <p>Abir ABID</p> |

Article 2 : La fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, la directrice de l'IAE prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 20 novembre 2024



directrice adjointe provisoire de l'IAE,

Marie-Laure JARDIN

* le jury de L1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide les résultats de l'ensemble des sites.